

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2016

---

STATUT DE PARIS ET AMÉNAGEMENT MÉTROPOLITAIN - (N° 4212)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL142

présenté par

M. Mennucci, rapporteur et M. Le Bouillonec, rapporteur

-----

### ARTICLE 32

À l'alinéa 15, substituer au mots :

« de l'article L. 2512-13 et au »,

les mots :

« du II de l'article L. 2512-13 et aux III et ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.